

Harvest confirme son éligibilité au PEA PME

Harvest, numéro 1 de l'édition de solutions digitales pour les métiers du conseil financier et patrimonial, confirme pour les 12 mois à venir l'éligibilité de ses actions au dispositif PEA PME institué par la Loi de finance pour 2014 du 29 décembre 2013 et dont les modalités ont été précisées par le décret d'application n°2014-283 du 4 mars 2014.

Les actions Harvest peuvent donc être intégrées dans les portefeuilles PEA PME, dédiés aux investissements dans les PME et ETI répondant aux critères fixés par la réglementation applicable (notamment, moins de 5 000 salariés d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 Md€ ou total de bilan inférieur à 2 Md€, d'autre part, étant précisé que ces seuils doivent être appréciés à la date d'acquisition des titres).

Agenda financier

28 juillet 2016	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2016
8 septembre 2016	Résultats semestriels 2016
13 octobre 2016	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2016

À propos d'Harvest

Harvest est un éditeur de solutions digitales spécialisé dans les métiers du conseil financier et patrimonial. Fort de plus de 25 ans d'expérience, Harvest a su gagner la confiance d'une large clientèle : réseaux bancaires, compagnies d'assurance et mutuelles, banques privées, CGPI, experts-comptables, avocats fiscalistes...

Pour en savoir + harvest.fr

La société affiche depuis plusieurs années une croissance solide et rentable. En 2015, Harvest a réalisé un chiffre d'affaires de 23,2 M€, avec un effectif de 205 collaborateurs.

L'action Harvest est cotée depuis le 23 juin 2005 sur Alternext d'Euronext Paris (ISIN : FR0010207795 – Mnémo : ALHVS).

Elle est éligible aux FCPI, ainsi qu'au PEA PME.

Pour en savoir + finance.harvest.fr

Contacts investisseurs

Harvest - Jean-Michel DUPIOT - 01 53 30 28 00 - contactinvest@harvest.fr
Euroland Corporate – Julia BRIDGER - 01 44 70 20 84 - jbridger@elcorp.com

Contact presse

Calyptus – Mathieu CALLEUX - 01 53 65 68 68 - mathieu.calleux@calyptus.net